



Les procédures concernant les GIEE

Émergence

1 an max



Construction du collectif et de son projet agroécologique

Reconnaissance du collectif en tant que GIEE

3 à 9 ans



Mise en œuvre du projet par les agriculteurs

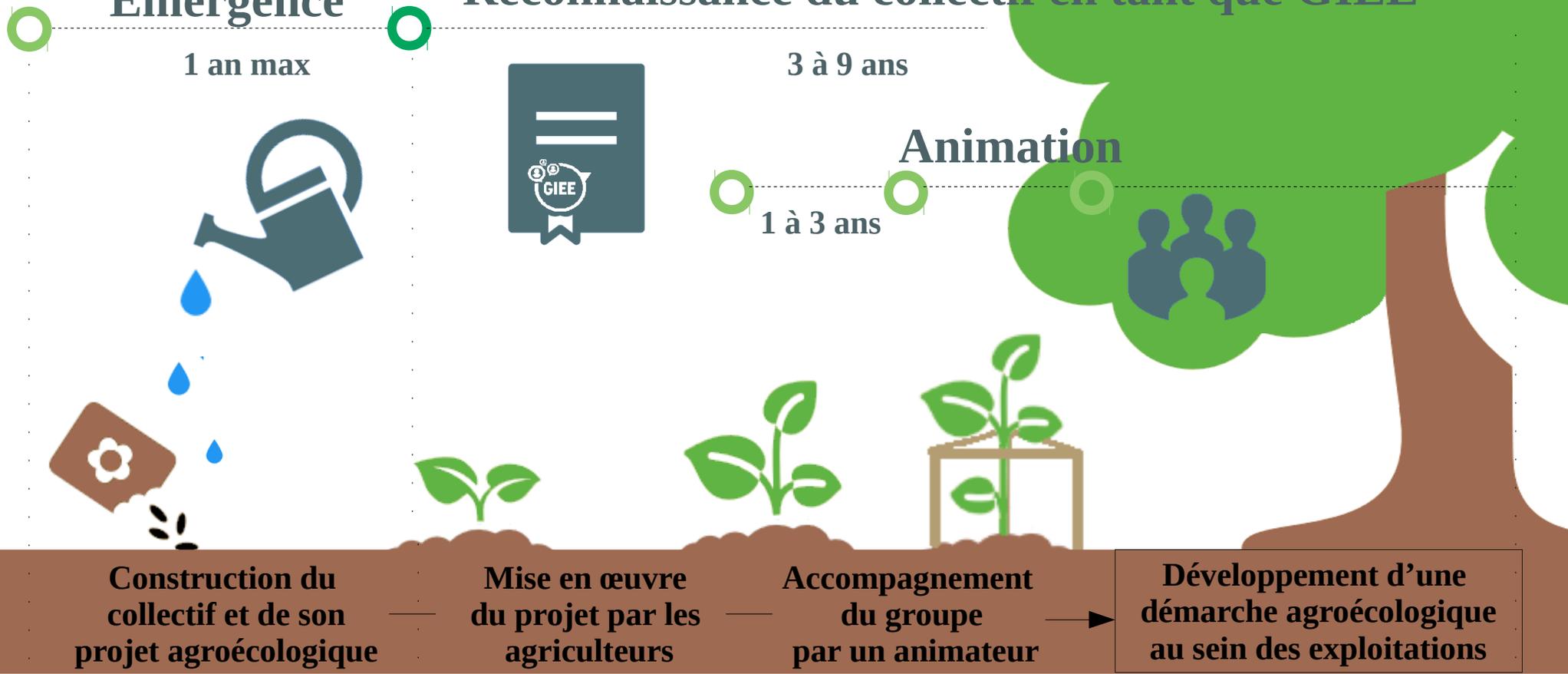
Animation

1 à 3 ans



Accompagnement du groupe par un animateur

Développement d'une démarche agroécologique au sein des exploitations





Les procédures concernant les GIEE



DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ALIMENTATION
ET DE LA FORÊT
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

Émergence

1 an max



Construction du collectif et de son projet agroécologique

Destiné aux collectifs de minimum 5 agriculteurs :

- non reconnu en tant que GIEE, mais souhaitant entrer dans cette démarche
- dont le projet agroécologique est en construction

Soutien financier de l'animation du collectif et l'émergence du groupe pendant 1 an pour :

- l'agrandissement et la stabilisation du collectif
- la réalisation d'un diagnostic de durabilité sur chaque exploitation du groupe
- la rencontre de futurs partenaires de projet
- la définition du projet agroécologique du collectif et de son plan d'action en tant que GIEE

L'émergence permet au collectif de préparer son projet agroécologique

Candidature en répondant au volet « Émergence » de l'appel à propositions Animation et Émergence GIEE sur le site de la DRAAF PACA (rubrique Agroécologie-GIEE)

Émergence

1 an max



Reconnaissance du collectif en tant que GIEE

3 à 9 ans



**Mise en œuvre
du projet par les
agriculteurs**

Candidature en répondant à l'appel à propositions
Reconnaissance GIEE sur le site de la DRAAF
PACA (rubrique Agroécologie-GIEE)

Destiné aux collectifs d'agriculteurs :

- étant dotés d'une personnalité morale
- ayant défini un projet collectif pluriannuel de transition agroécologique sur leurs exploitations visant à améliorer leurs performances économiques, environnementales et sociales

Soutien les agriculteurs dans la mise en œuvre leur projet :

- en reconnaissant leur démarche par la labellisation en tant que GIEE
- en offrant des priorisations dans l'accès à des aides d'investissements de matériel (PCEA), des bonifications d'aides (DJA)...

Engagement du collectif :

- à mettre en œuvre leur projet
- à valoriser leur démarche et résultats auprès d'agriculteurs extérieurs au collectif

Reconnaissance du collectif en tant que GIEE

Soutien financier de l'animation du collectif destiné aux GIEE reconnus ou en cours de reconnaissance pour :

- la réalisation d'un diagnostic de durabilité sur chaque exploitation du groupe pendant la première année (dans le cas où le collectif n'est pas passé par une phase d'émergence)
- l'organisation d'échanges entre agriculteurs du collectif, de formations, de voyages d'études...
- le suivi et le bilan des actions menées
- la diffusion de la démarche et des résultats à l'extérieur du collectif



3 à 9 ans

Animation

1 à 3 ans



**Accompagnement
du groupe
par un animateur**

**Développement d'une
démarche agroécologique
au sein des exploitations**

Candidature en répondant au volet « Animation » de l'appel à propositions Animation et Émergence GIEE sur le site de la DRAAF PACA (rubrique Agroécologie-GIEE)

Les différentes étapes de la démarche GIEE

Capitaliser sur la démarche

Identifier la problématique

Bilan des actions et de leurs résultats

Définir le projet du groupe

Tester des actions innovantes

Animation

GIEE
GROUPEMENTS
D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE
ET ENVIRONNEMENTAL

Émergence

Reconnaissance

Identification des enjeux :
Réalisation de diagnostics de durabilité

Définition des objectifs du groupe

Définition des pratiques à mettre en place sur les exploitations

Identification des connaissances à acquérir

Développement de partenariats locaux

Mise en place de tests sur différentes exploitations

Mise en commun du matériel, des expériences et des savoirs-faire

Collecte d'indicateurs de suivi et de résultats

Suivi de formations, voyage d'étude

Diffusion des bonnes pratiques

Communication des résultats auprès d'agriculteurs extérieurs au groupe

Développement d'un savoir collectif adapté aux spécificités locales

Échanges entre agriculteurs du collectif

Analyse des indicateurs



DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORÊT
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR



Pour plus d'informations :

- Contact en région Provence Alpes Côte d'Azur :

DRAAF PACA

Service Régional de l'Économie et du Développement Durable des
Territoires

Claire Pellegrin (claire.pellegrin@agriculture.gouv.fr) - 04.13.59.36.61

- Liens utiles :

Page internet du Ministère de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt
dédiée aux GIEE :

<http://agriculture.gouv.fr/les-groupements-dinteret-economique-et-environnemen-tal-giee>

Page de la DRAAF :

<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Agro-Ecologie-Agriculture>